



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

### CULTURE :

Ajout d'un spectacle pour les  
festivités du 12 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### *Étaient présents :*

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÈVREMONT Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa, BARTHELEMY Florent.

**Délibération  
n°2026/43**

**30 Mars 2026**

### *Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :*

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB DELESCUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de sa  
transmission en préfecture le  
7 avril 2026 et de son  
affichage  
à la porte de la Mairie  
le 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 29

**CULTURE** : Ajout d'un spectacle pour les festivités du 12 juillet 2026.

Monsieur Eddy LEFAUX rappelle à l'assemblée que chaque année, il est proposé un spectacle à l'occasion des festivités autour de la date de notre Fête Nationale.

Pour les festivités du 12 juillet 2026, le groupe de musique : « The Buddy's » se produira sur la scène mobile de la Ville, au Parc Claude LEMESLE, avant le traditionnel feu d'artifice, pour une prestation d'un montant de 1 580.00 euros.

Ce groupe propose un répertoire pop-rock revisité, français et international, des années 60 à aujourd'hui.

Ce concert se déroulera le dimanche 12 juillet 2026 de 21h à 23h. Ce spectacle gratuit sera ouvert à tous.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter le spectacle proposé par le groupe « The Buddy's » ;
- D'adopter le montant de 1 580.00 euros correspondant au coût de la prestation ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com